

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|  |                             |   |                                     |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Roche Papier Ciseaux Inc.   | Numéro de permis<br>2010080 | Date d'inspection<br>Le 09 janvier 2025             |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Roche Papier Ciseaux   |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 854-0230               |                                     |
| Adresse<br>85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8  |                             |   |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Paula Morin   |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives   | Règlement                   | Date limite pour être conforme                      | Date d'attestation de la conformité |
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;  | 11(a)                       | 13 janv. 2025                                       |                                     |
| Commentaires : 1 personne éducatrice n'a pas son certificat de secourisme. Cette personne ne doit pas être seule en présence des enfants et ce cour devra être fait aussitôt que possible. Étant donné que le permis est expiré depuis le 31 octobre 2024, l'exploitant de l'établissement doit s'assurer qu'aucune lacune est présent pour obtenir un nouveau permis.   |                             |   |                                     |
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.  | 11(b)                       | 13 janv. 2025                                       |                                     |
| Commentaires : 1 personne éducatrice n'a pas sa preuve de certificat en dossier. La copie de l'inscription n'est pas en dossier. Cette copie doit être en dossier. Étant donné que le permis est expiré depuis le 31 octobre 2024, l'exploitant de l'établissement doit s'assurer qu'aucune lacune est présent pour obtenir un nouveau permis.   |                             |   |                                     |
| 11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.  | 11(c)(ii)                   | 28 juin 2024  |                                     |
| Commentaires : Depuis le 1e juillet 2020, au moins 50% des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. Ceci est un 3e rappel (depuis le 28 juin 2024). Un plan doit être effectué dans le but d'atteindre cette conformité et de la maintenir. Aucun plan a été envoyé à la mentore en assurance de la qualité. Les détails de ce qui doit être écrit dans ce plan a été donné. Ce plan doit être envoyé à la mentore en assurance de la qualité. Au moment de l'inspection, seulement 3 sur 10 ont ce certificat d'un an.<br><br>Étant donné que le permis est expiré depuis le 31 octobre 2024, l'exploitant de l'établissement doit s'assurer qu'aucune lacune est présent pour obtenir un nouveau permis. |                             |   |                                     |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives   | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.   | 21        | 13 janv. 2025                  |                                     |
| <p>Commentaires : Dans 1 classe, il n'y a pas de programmation délibérément planifiées et documentés. Au niveau de la documentation, il y a seulement des preuves du mois de Juillet. Un rappel de l'importance de cette article du règlement a été discuté avec la personne éducatrice. Une discussion a aussi eu lieu avec la personne administratrice.</p> <p>Étant donné que le permis est expiré depuis le 31 octobre 2024, l'exploitant de l'établissement doit s'assurer qu'aucune lacune est présent pour obtenir un nouveau permis.</p> |           |                                |                                     |

| Commentaires généraux   |
|---|
| <p>Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le ratio enfants-personnes éducatrices</li> <li>-Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les certificats de formation et diplômes, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.</li> <li>-Les activités quotidiennes</li> <li>-L'aire de jeu extérieur</li> </ul> <p>Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer les jeux libres à l'extérieur et à l'intérieur, le changement de couche, le lavage des mains, le diner (boîte à diner) et le dodo/repos.</p> |

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 janvier 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Brigitte LeBlanc

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 janvier 2025

\_\_\_\_\_  
Date